



## 08. Accompagnement socio-pédagogique / Contrats particuliers

**Objectif de l'aide :** Cette aide vise à participer à la prise en charge des frais d'accompagnement socio-pédagogique spécifique des personnes en situation de handicap en apprentissage, en contrat Pacte, en contrats aidés afin de créer les conditions de réussite de l'insertion dans le milieu professionnel.

**Description de l'aide :** Le FIPHFP participe à la prise en charge des frais d'accompagnement socio-pédagogique spécifique des personnes en situation de handicap en apprentissage, en contrats aidés, stagiaire, service civique en complément des autres financements. L'accompagnement doit permettre de sécuriser le parcours de la personne en :

- ✓ assurant une interface avec l'employeur et le centre de formation,
- ✓ mobilisant les moyens de compenser les difficultés d'apprentissage,
- ✓ assistant la personne dans ses démarches administratives,
- ✓ alertant les partenaires du champ ,médico-social en cas de difficulté,
- ✓ réalisant une médiation famille/employeur/bénéficiaire le cas échéant.

### Montant de la prise en charge :

Le plafond maximum de prise en charge annuelle par le FIPHFP est de 520 fois le SMIC horaire brut. Cette aide est mobilisable tous les ans pendant la durée du contrat.

### Pièces justificatives obligatoires pour mobiliser l'aide à l'accompagnement socio-pédagogique :

- Formulaire de demande de remboursement total ou partiel complété,
- Justificatifs d'éligibilité de l'agent : RQTH ou autres (cf. fiche relative aux justificatifs BOE),
- Position administrative de l'agent (mail ou attestation employeur qui précise que l'agent n'est pas en arrêt le jour de la demande d'aides),
- Contrat de travail en cours OU Contrat d'engagement service civique OU Convention de stage OU Contrat justifiant la qualité de travailleurs d'ESAT,
- Convention relative à l'action d'accompagnement,
- Le devis retenu.

**Pour le remboursement partiel ou total des dépenses :** la facture acquittée/mandatée.

### Cibles concernées :

- ✓ Apprentis,
- ✓ Contrats aidés (CUI- CAE-PEC),
- ✓ Pacte,
- ✓ Stagiaire,
- ✓ Service civique,
- ✓ Travailleur d'ESAT.